



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 568-2018

Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Paul et remplaçant le règlement numéro 555-2016

Lors de la séance ordinaire du 21 février 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 568-2018, règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Paul et remplaçant le règlement numéro 555-2016.

Ledit règlement 568-2018 entre en vigueur conformément à la Loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-DEUXIÈME jour du mois de FÉVRIER deux mille dix-huit.

Secrétaire-trésorier et directeur général
M^e Richard B. Morasse, MBA